

Le circuit du médicament en établissement de santé : une grille bonifiée pour mieux encadrer la formation des étudiants en pharmacie

Jean-François Bussières^{1,2}, B.Pharm., M.Sc., MBA, FSCHP, FOPQ, Denis Lebel³, B.Pharm., M.Sc., FCSHP, Suzanne Atkinson⁴, B.Pharm., M.Sc., Catherine Tardif^{5,6}, Pascale Meunier⁷, B.Pharm.

¹Pharmacien, Chef, Département de pharmacie et Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;

²Professeur titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

³Pharmacien, Chef adjoint, Département de pharmacie et Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;

⁴Pharmacienne, Chef adjointe aux services pharmaceutiques, Département de pharmacie et Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, Montréal (Québec) Canada;

⁵Candidate au Pharm.D. au moment de la rédaction, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada;

⁶Stagiaire, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Montréal (Québec) Canada;

⁷Pharmacienne, Responsable de gestion des stages, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal (Québec) Canada

Reçu le 23 février 2021; Accepté après révision le 3 mars 2021

Afin d'assurer la prestation de soins sécuritaires aux patients admis en établissement de santé, il est important qu'un circuit du médicament adéquat soit implanté. Cubaynes et coll. notent qu'il « recouvre deux circuits, distincts et interconnectés. Le premier circuit, clinique, est celui de la prise en charge médicamenteuse du patient hospitalisé, depuis son entrée, au moment où son traitement personnel est pris en compte, jusqu'à sa sortie, au moment où une prescription est effectuée. Au sein de l'hôpital, ce circuit clinique inclut les phases de prescription, dispensation et administration. Le second circuit, logistique, concerne le médicament en tant que produit, de l'achat jusqu'à la délivrance sur l'unité de soins, rejoignant le circuit clinique au stade de l'administration du médicament au patient »¹.

Au Québec, le terme « circuit du médicament » apparaît dans le langage et les stratégies de prestation sécuritaire de soins, et dans les normes, notamment avec la publication du rapport sur les systèmes automatisés et robotisés utilisés pour la distribution des médicaments dans les établissements de santé (SARDM) en 2005². Dans ce rapport, l'équipe de l'Unité de recherche en pratique pharmaceutique avait défini 54 étapes, de la sélection d'un médicament pour une utilisation éventuelle à son administration aux patients².

Il faut rappeler cinq principes directeurs importants encadrant la participation aux activités du circuit du médicament : 1) chaque intervenant doit être conscient du circuit, de ses étapes et de son rôle; 2) chaque intervenant doit être formé adéquatement pour les étapes auxquelles il contribue; 3) chaque intervenant doit respecter les politiques et procédures applicables à chaque étape du circuit; 4) chaque intervenant doit respecter les règles de traçabilité, exigée par le cadre juridique mais également nécessaire pour analyser

la racine d'un incident/accident médicamenteux; 5) chaque intervenant doit consigner les observations relatives à des risques.

L'encadrement juridique et normatif du circuit du médicament a beaucoup progressé au cours des dernières années. Des travaux de Chabrier et coll. ont mis en évidence la présence, à partir de 107 textes relatifs à l'exercice de la pharmacie au Québec, de 235 recommandations et de 3703 critères explicites applicables à l'exercice de la pharmacie hospitalière au Québec³. Tous ces critères contribuent à la conception et à la mise en place d'un circuit du médicament sécuritaire.

Dans le cadre de travaux visant à soutenir la formation des étudiants en pharmacie dans des programmes de premier cycle (doctorat en pharmacie) et de deuxième cycle (maîtrise en pharmacothérapie avancée) de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal, nous avons revu et mis à jour la grille décrivant les étapes du circuit du médicament décrit dans le rapport SARDM².

À partir du cadre normatif en vigueur et de l'expertise des membres de l'équipe de mise à jour des stages, nous avons revu la liste des étapes et la présentation de la grille décrivant le circuit du médicament en établissement de santé. Les sources documentaires suivantes ont été consultées : Agrément Canada (norme sur la gestion des médicaments, livret sur les pratiques organisationnelles requises), Ordre des pharmaciens du Québec (*Guide d'application des standards de pratique*), Direction québécoise de cancérologie (*L'usage sécuritaire des antinéoplasiques au Québec*)⁴⁻⁷.

La démarche a été menée en janvier 2021. La liste a été mise à jour par itération successive des auteurs. Afin d'accroître l'utilité de la liste à des fins pédagogiques, sa structure a été

Pour toute correspondance : Pascale Meunier, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, 2900, boulevard Édouard-Montpetit, Montréal (Québec) H3C 3J7, CANADA; Téléphone : 514 503-4106; Courriel : pascale.meunier@umontreal.ca

bonifiée. L'ancien numéro de l'étape a été conservé à titre indicatif et un nouveau numéro a été attribué. Le lieu de chaque étape a été révisé en utilisant la toponymie suivante : hors établissement, établissement (y compris sa direction), établissement et département de pharmacie, établissement et unités de soins et cliniques externes. Nous avons revu les types et la nature des intervenants par étape en ajoutant d'autres acteurs compte tenu du plus grand nombre d'étapes considérées. Nous avons défini deux catégories d'étapes, soit les étapes générales et détaillées. L'attribution d'une étape générale à chaque étape détaillée vise à produire un schéma

simplifié du circuit du médicament, malgré sa complexité. Nous avons attribué à chaque étape l'un des cinq axes de la pratique pharmaceutique : services, soins, enseignement, recherche, gestion. Enfin, nous avons commenté les particularités liées au circuit du médicament, incluant des outils et des technologies.

Dans notre analyse, le circuit du médicament est passé de 54 à 43 étapes générales correspondant à 123 étapes détaillées (Figure 1). L'Annexe présente le profil du circuit du médicament en établissement de santé.

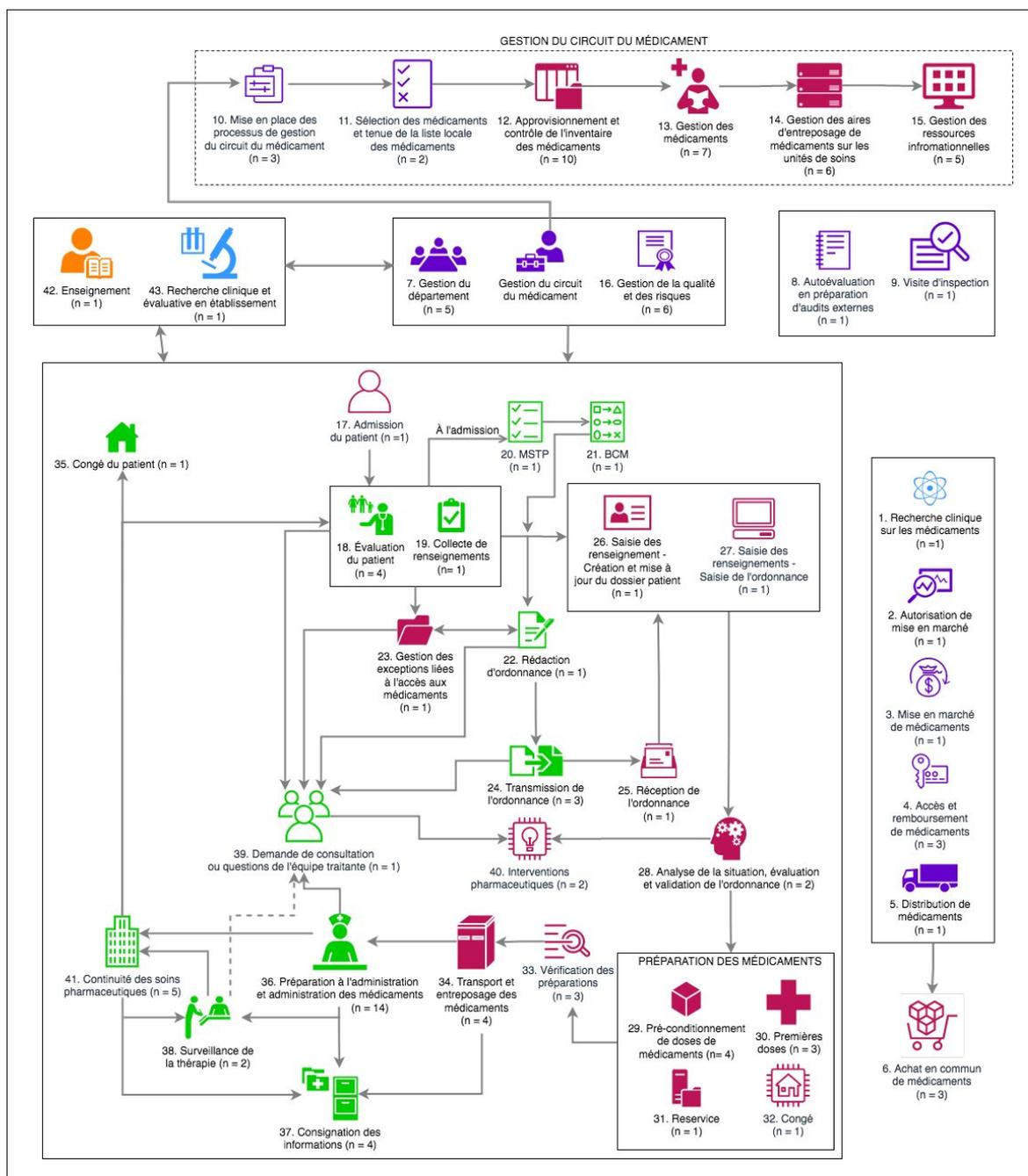


Figure 1. Circuit du médicament en établissement de santé

Légende : Les 43 étapes générales sont représentées. Le nombre d'étapes détaillées applicables est indiqué entre parenthèses. Les couleurs représentent les cinq axes de la pratique pharmaceutique : Orange = enseignement; Bleu = Recherche; Rouge = Services; Vert = Soins; Mauve = Gestion (lorsque plus d'un axe est représenté dans une étape générale, la couleur de l'axe principal est utilisée)

Nous pensons qu'il est essentiel de bien cartographier les processus complexes. Une bonne cartographie permet de mieux planifier, gérer, diriger et contrôler le circuit du médicament. Il est raisonnable de penser qu'une majorité d'intervenants n'est pas complètement consciente de la complexité du circuit du médicament. Bien qu'il ne soit pas nécessaire à chaque intervenant de connaître et de maîtriser toutes ces étapes, une reconnaissance de celles-ci peut contribuer à des pratiques plus sécuritaires (p. ex., comprendre les délais inhérents à l'ajout d'un nouveau médicament au sein de l'établissement, respecter les contraintes de vérification à différentes étapes pour assurer la redondance nécessaire à la prévention des erreurs médicamenteuses).

Nous pensons qu'il est important d'utiliser un canevas conceptuel et un vocabulaire commun dans la formation des professionnels de la santé pour le circuit du médicament. Ce canevas, bonifié en 2021, sera utile pour certains cours des programmes de formation à la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal. Il sera notamment utilisé pour la création d'un espace pédagogique commun afin d'illustrer le circuit à l'aide de documents de référence, d'outils, d'exercices, de vidéos et d'autres initiatives, et de soutenir ainsi différents cours au premier et au deuxième cycle.

Le circuit du médicament est essentiel à l'organisation sécuritaire des soins de santé en établissement de santé.

Alors que la grille de 2005 était majoritairement basée sur la technologie, nos travaux effectués en 2021 dressent une liste de 123 étapes applicables à la pratique de la pharmacie au Québec en établissement de santé. Une prochaine démarche pourrait être multidisciplinaire afin de capturer d'autres aspects du circuit du médicament.

Remerciements

Les auteurs remercient Mme Danielle Fagnan, pharmacienne à l'Ordre des pharmaciens du Québec, pour la relecture de leur manuscrit. Cette personne a donné son autorisation écrite.

Financement

Aucun financement en relation avec le présent article n'a été déclaré par les auteurs.

Conflits d'intérêts

Les auteurs ont rempli et soumis le formulaire de l'ICMJE pour la divulgation de conflits d'intérêts potentiels. Jean-François Bussi eres est membre du comit e de r edaction de *Pharmactuel*. Les auteurs n'ont d eclar e aucun autre conflit d'int er ets en relation avec le pr esent article.

R ef erences

1. Cubaynes MH, Noury D, Dahan M, Falip E. Le circuit du m edicament  a l'h opital. Rapport – tome 1. 2011. [en ligne] https://sofia.medicalistes.fr/spip/IMG/pdf/Le_circuit_du_medicament_a_l_hopital_-_Rapport_IGAS_mai_2011_-_publie_novembre_2011.pdf (site visit e le 17 janvier 2021).
2. Groupe de travail. Syst emes automatis es et robotis es utilis es pour la distribution des m edicaments dans les  tablissements de sant e (SARDM). 2005. [en ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2005/05-719-01.pdf> (site visit e le 17 janvier 2021).
3. Chabrier A, Lebel D, Atkinson S, Bussi eres JF.  volution du cadre juridique et normatif entourant l'exercice de la pharmacie hospitali ere et le bon usage des m edicaments au Qu ebec. *Ann Pharm Fr* 2019;77:496-505.
4. Agr ement Canada. Norme sur la gestion des m edicaments. [en ligne] <https://store.accreditation.ca/products/gestion-des-medicaments#:~:text=Les%20normes%20sur%20la%20gestion,m%C3%A9dicaments%2C%20des%20ordonnances%2C%20de%20la> (site visit e le 17 janvier 2021).
5. Agr ement Canada. Pratiques organisationnelles requises. [en ligne] <https://accreditation.ca/ca-fr/normes/> (site visit e le 17 janvier 2021).
6. Ordre des pharmaciens du Qu ebec. Guide d'application des standards de pratique. [en ligne] <https://guide.standards.opq.org/> (site visit e le 17 janvier 2021).
7. Direction qu eb ecoise de canc erologie. Usage s ecuritaire des antin eoplasiques au Qu ebec. [en ligne] <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2012/12-902-13W.pdf> (site visit e le 17 janvier 2021).